

*La Maison-Dieu*, 171, 1987, 49-57

David R. HOLETON

## LA PÉNITENCE DANS LES ÉGLISES DE LA COMMUNION ANGLICANE

DANS l'Anglicanisme, la célébration de la Pénitence a subi au cours des dernières décennies un changement radical, qui a affecté tant le caractère des textes liturgiques dans l'Eucharistie et les autres actions célébrées que la manière dont les pénitents sont réconciliés.

### ARRIÈRE-PLAN HISTORIQUE

Depuis l'époque du premier *Book of Common Prayer* (1549), la liturgie anglicane a toujours admis la possibilité de la confession auriculaire<sup>1</sup>, tandis que, dans le rite

---

1. *Book of Common Prayer* (= ci-après BCP) de 1549, *Visite des malades* : « Alors le malade, s'il sent sa conscience troublée par quelque chose de grave, fera spéciale confession. Après ladite confession, le prêtre l'absoudra en cette forme, et la même forme d'absolution sera utilisée en toutes les confessions privées. »

Dans l'édition suivante (1552) du BCP et les éditions ultérieures la mention de « toutes les confessions privées » fut omise.

eucharistique, l'exhortation rappelait aux fidèles que la confession privée était à la disposition de « ceux qui ne pouvaient apaiser leur conscience... mais avaient besoin de davantage de réconfort ou de conseil »<sup>2</sup>.

« Tous peuvent, nul n'est obligé, tous devraient » : tel est l'adage au sujet de la confession privée qui est attribué à Elisabeth I. Ici, comme en beaucoup d'autres choses, les Anglicans ont choisi de suivre la *via media*, et pendant au moins trois siècles l'Anglican moyen a été réconcilié par la confession générale des péchés dans la célébration eucharistique ou aux offices de *Matins* et d'*Evensong*<sup>3</sup>.

Bien que l'usage de la confession privée soit attestée tout au long de l'histoire anglicane, la confession auriculaire privée a commencé à être utilisée plus fréquemment à l'époque du réveil catholique du 19<sup>e</sup> siècle. Des livrets privés pour guider les pénitents furent publiés en grand nombre, et l'usage du confessionnal devint souvent la

---

2. BCP de 1549 : « Et s'il y a parmi vous quelqu'un dont la conscience est troublée ou chargée en quelque chose, ayant besoin de réconfort ou de conseil, qu'il vienne à moi ou à quelque autre prêtre de discernement et de savoir, instruit dans la loi de Dieu, et qu'il lui confesse et ouvre son péché et sa peine en secret, afin qu'il puisse recevoir tel conseil spirituel, avis et réconfort que sa conscience en soit apaisée et qu'il reçoive de nous, comme ministres de Dieu et de l'Église, réconfort et absolution... »

Le BCP de 1552 et les éditions ultérieures modifièrent le texte en mettant l'accent sur le « ministère de la parole de Dieu » au pénitent, par lequel celui-ci est absous, plutôt que sur l'absolution déclarée par le confesseur : « Et parce qu'il est requis que nul ne vienne à la Sainte Communion sans une pleine confiance en la miséricorde de Dieu et sans la paix de la conscience, s'il est quelqu'un parmi vous qui [par examen de soi et repentir] ne peut apaiser sa conscience, mais a besoin de davantage de réconfort ou de conseil, qu'il vienne à moi ou à quelque autre ministre de la parole de Dieu, discret et instruit, et qu'il lui ouvre sa peine, afin qu'il puisse recevoir tel conseil spirituel, avis et réconfort que sa conscience en soit apaisée, et que, par le ministère de la parole de Dieu, il reçoive réconfort et le bienfait de l'absolution... »

3. Le service appelé « Menace et annonce de la colère et des jugements de Dieu contre les pécheurs » était proposé pour le mercredi des cendres et d'autres circonstances déterminées par l'ordinaire. La liturgie en comporte une liste de péchés graves et l'invocation de la colère de Dieu sur ceux qui les ont commis, puis une longue exhortation, la récitation du psaume 51 et une série de prières pour le pardon.

Pierre de touche pour savoir si un individu était vraiment «katholick». «La confession générale absout les péchés généraux, mais nos péchés sont personnels», disait-on souvent dans les milieux anglo-catholiques. Ce fut dans les provinces ecclésiastiques où la tendance catholique était soit prédominante soit influente que les *Prayer Books* révisés commencèrent à inclure des rituels pour la confession privée et l'absolution, détachés de celui de la visite des malades<sup>4</sup>. Il y avait maintenant davantage d'Anglicans recourant à la confession privée, mais c'était des Anglicans d'un seul type, et les autres étaient normalement réconciliés par la confession générale et l'absolution générale lors de l'Eucharistie ou d'un Office.

### LA PRATIQUE ACTUELLE

La grande vague des nouveaux textes liturgiques produits au cours des vingt dernières années comporte des déplacements intéressants dans les pratiques pénitentielles anglicanes.

#### La réconciliation publique

La tradition du *Prayer Book* dont les Anglicans de notre temps ont hérité était fortement pénitentielle. Ce n'est pas

---

4. Cf. BCP proposé pour l'Inde, 1951 ; Afrique du Sud, 1954 : « Une forme pour la confession et l'absolution. » Les rubriques préliminaires au rite expriment la position anglicane classique sur cette question :

« L'Église n'exige de personne que de façon nécessaire il se confesse devant un prêtre pour recevoir le pardon des péchés, mais seulement que chacun soit honnêtement assuré en conscience au sujet de son devoir en cette matière. »

« Et ceux qui sont satisfaits d'une confession privée à Dieu dans la prière ne doivent pas être offensés à cause de ceux qui usent de la confession devant un prêtre ; ni ceux qui estiment nécessaire pour eux de confesser leurs péchés devant un prêtre, être offensés à cause de ceux qui sont satisfaits par leur confession à Dieu dans une prière privée accompagnée par la confession générale de l'Église ; mais que tous ensemble se rappellent en toutes choses de suivre et de garder la règle de la charité et de ne pas juger la conscience d'autrui, voyant qu'il n'y a pas de garantie dans la Parole de Dieu pour faire ainsi. »

étonnant pour des textes du 16<sup>e</sup> siècle, une époque obsédée par la culpabilité. Non seulement il y avait en toute liturgie, obligatoirement, une confession générale des péchés, mais la liturgie tout entière avait une couleur pénitentielle. Les textes liturgiques créés de notre temps placent le péché et la réconciliation sous une lumière nouvelle.

Le développement théologique occidental selon lequel la réconciliation requiert confession en paroles et absolution fait question à certains liturgistes anglicans. La grande diversité des pratiques pénitentielles à l'époque patristique porte à critiquer ce développement et, sauf pour les péchés les plus graves, ferait certainement admettre qu'il existe des moyens variés de réconciliation. Ainsi, prendre part à la *fractio panis*, qui est célébrée *in remissionem peccatorum*, n'est-il pas un mode adéquat de réconciliation ? Ou encore, si nous prenons au sérieux 1 Jn 4, 20 (« si quelqu'un dit : "j'aime Dieu" et qu'il déteste son frère... ») et Mt 5, 23-24 (« quand donc tu présentes ton offrande à l'autel... »), le geste de la paix partagée n'est-il pas un moyen de réconciliation à la fois des individus entre eux et des individus avec Dieu ? Si une prière spéciale de confession est nécessaire, ne se trouve-t-elle pas adéquatement, pour la célébration ordinaire de l'Eucharistie et de l'Office, dans l'oraison dominicale, avec la demande « pardonne-nous nos offenses » ? En répondant affirmativement à ces questions on a renouvelé la manière dont la liturgie voit la réconciliation.

Les nouveaux textes liturgiques sont moins fortement pénitentiels que ceux que nous avons hérités du 16<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'il y a une confession générale du péché — certaines liturgies le comportent pour chaque célébration de l'Eucharistie ou de l'Office — elle suit le schéma : invitation, silence, confession, absolution. La teneur générale de l'invitation est plus accueillante et moins exclusive qu'auparavant<sup>5</sup>, et le texte, tout en étant moins prolix que

5. C'est ainsi qu'il y a un contraste entre l'invitation de l'*Alternative Service Book* anglais de 1980 (p. 120) ou du *Book of Alternative Services* canadien de 1985 (p. 191), et le texte du *Prayer Book* traditionnel.

*Alternative Service Book* anglais : « Dieu a tant aimé le monde qu'il nous a donné son Fils unique Jésus pour nous sauver de nos péchés, être

dans le passé, fait souvent place à la dimension sociale du péché. Une fois que le rite pénitentiel a eu lieu, le texte de la liturgie ne rappelle pas constamment aux fidèles qu'ils sont pécheurs, mais prend au sérieux le fait qu'il y a eu absolution.

En même temps l'insistance sur des modes de réconciliation autres que les paroles de confession et d'absolution a tempéré une compréhension du péché en quelque sorte monochromatiquement individuelle et a suscité une intelligence nouvelle de la dimension sociale du péché ainsi que de la relation entre péché et communauté. L'élément pénitentiel de la liturgie dominicale étant devenu variable, la possibilité est apparue d'insister davantage sur la réconciliation en certains temps liturgiques, en particulier le Carême, et d'organiser des liturgies pénitentielles indépendantes de l'Eucharistie et de l'Office. De tels rites comportent normalement la proclamation de la Parole suivie de la confession générale et de l'absolution.

En allant à l'encontre d'une des quelques réformes liturgiques dues à Henri VIII, les nouvelles liturgies pour le Mercredi des Cendres ont rendu possible à nouveau l'imposition des cendres comme signe de pénitence, et les nouveaux textes liturgiques pour cette circonstance s'emploient sérieusement à constituer un grand rite pénitentiel communautaire équilibrant avec soin les dimensions personnelle et sociale du péché.

---

notre avocat dans les cieux et nous conduire à la vie éternelle. Confessons nos péchés, dans la pénitence et la foi, fermement résolus à garder les commandements de Dieu et à vivre dans l'amour et la paix avec tous les hommes.»

*Book of Alternative Services* canadien : « Chers amis dans le Christ, Dieu est fidèle dans son amour et infini dans sa miséricorde ; il accueille les pécheurs et les invite à sa table. Confessons nos péchés, confiants dans le pardon de Dieu.»

Texte du *Prayer Book* traditionnel : « Vous qui vous repentez en vérité et instamment de vos péchés, qui êtes en amour et charité avec votre prochain, et qui voulez vivre une vie nouvelle selon les commandements de Dieu et en marchant désormais sur sa sainte voie : approchez-vous avec foi, recevez ce saint Sacrement pour votre réconfort, et faites votre humble confession à Dieu tout-puissant, en vous mettant pieusement à genoux.»

### La réconciliation privée

En plus du grand changement dans la place faite à la pénitence dans la liturgie publique, un changement également radical s'est effectué au sujet de la réconciliation privée des individus. La fréquence des confessions s'accroît, et l'éventail de ceux qui recherchent cette forme de réconciliation s'élargit. On serait loin de la vérité si l'on disait que la plupart des Anglicans recourent à la pénitence privée, mais l'idée d'une réconciliation individuelle semble moins étrangère à l'Anglican moyen qu'elle ne l'était il y a vingt ans, et, dans le clergé, s'accroît le nombre de ceux, issus de traditions théologiques diverses, qui se sentent libres de suggérer à leurs paroissiens que la pénitence pourrait leur convenir. Cela répond, pour une part, au besoin pastoral redécouvert par l'individu d'entendre la parole personnelle que ses péchés sont remis, ainsi qu'aux écrits récents sur la « guérison de la mémoire », dans laquelle blessures psychologiques et ressentiments, remontant souvent à un passé lointain, sont devenus matière appropriée pour le confessionnal.

Les textes liturgiques officiels reflètent de plus en plus la fréquence croissante avec laquelle des personnes bien portantes cherchent la réconciliation. Alors que les nouveaux rites pour le ministère auprès des malades, conformément à la tradition anglicane, offrent toujours la possibilité de la confession et de l'absolution<sup>6</sup>, il y a une tendance croissante à offrir aussi, par ailleurs, des rites pour la réconciliation privée<sup>7</sup>. Ceci reflète le recours

---

6. Cf. *An Australian Prayer Book* (1978), pp. 576-578 ; BCP des USA (1979), pp. 454-455 ; *Book of Alternative Services* canadien (1985), p. 554.

7. « La réconciliation d'un pénitent » aux Etats-Unis (1979), pp. 446-452 ; au Canada (1980), pp. 166-172. Le BCP américain place le rite entre l'« Action de grâces pour la naissance ou l'adoption d'un enfant » et le rituel des malades, parmi les offices pastoraux, tandis que le BAS canadien le place entre le baptême et l'eucharistie, pour exprimer non pas que la pénitence est nécessaire avant la première communion, mais qu'elle est un second baptême.

croissant à la pénitence privée de la part de ceux qui ne sont pas malades, et en même temps la baisse de la suspicion envers une telle pratique dans des provinces anglicanes où sont représentées des traditions théologiques diverses.

Dans les nouveaux rites deux développements sont à noter. D'abord l'indication rubricale que quelqu'un d'autre qu'un évêque ou un prêtre peut entendre une confession. Ceci répond à des situations pastorales dans lesquelles la charge pastorale est confiée à des diacres ou à des laïcs, dans des cas d'extrême nécessité. Les rubriques stipulent que seul un évêque ou un prêtre peut prononcer l'absolution, mais une déclaration de pardon<sup>8</sup> est prévue pour les diacres ou les laïcs qui auraient occasion d'entendre une confession. Dans tous les cas « le secret de la confession du péché est moralement absolu pour le confesseur, et en aucune circonstance ce secret ne doit être rompu »<sup>9</sup>.

Le second développement porte sur la forme même de l'absolution. La formule traditionnelle du *Prayer Book* était la traduction anglaise<sup>10</sup> de la forme apparue dans les

---

L'un et l'autre livre contiennent deux formes. La première est relativement brève et ressemble de près à la forme occidentale selon la Tradition post-tridentine : le pénitent demande la bénédiction du prêtre ; après la bénédiction a lieu la confession détaillée des péchés, puis le conseil spirituel, l'indication de la pénitence, l'absolution et le renvoi. La deuxième forme est plus développée et ajoute : 1) avant la confession, la récitation du Ps 51 (50) — au Canada aussi le Ps 103 (102) — ainsi que, aux USA, des passages du Nouveau Testament ; 2) deux questions adressées au pénitent : « Vous retournez-vous vers le Christ ? » « Pardonnez-vous à ceux qui ont péché contre vous ? »

8. Le rite américain et le rite canadien contiennent des formules semblables : « Notre Seigneur Jésus Christ, qui s'est offert en sacrifice pour nous au Père, vous pardonne vos péchés par la grâce du Saint-Esprit » (US 1979, pp. 448, 452). « Notre Seigneur Jésus Christ, qui s'est offert au Père comme le sacrifice parfait, pardonne nos péchés et nous accorde la grâce et le réconfort du Saint-Esprit » (Canada 1980, pp. 169, 171).

9. US 1979, p. 446 ; Canada 1980, p. 166.

10. BCP 1949 : « Que notre Seigneur Jésus Christ, qui a laissé à son Église pouvoir d'absoudre tous pécheurs qui se repentent vraiment et qui croient en lui, te pardonne tes offenses en sa grande miséricorde, et, par l'autorité qui m'est confiée, je t'absous de tous tes péchés, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen. »

Cette formule est demeurée inchangée jusqu'aux révisions de l'époque présente.

rituels médiévaux de Hereford et Sarum. L'une et l'autre forme contenaient l'expression tardive *absolvo te*<sup>11</sup>. Bien que cette formule ait toujours causé de la gêne dans certains milieux anglicans, elle n'avait jamais été modifiée jusqu'à présent. On ressent aujourd'hui de plus en plus que la formule « je t'absous » tend trop à individualiser et à privatiser ce qui est à proprement parler une action communautaire de l'Église. Une nouvelle rédaction cherche à éviter cette difficulté<sup>12</sup>.

### CONCLUSION

Que peut-on retenir de l'expérience anglicane de la réconciliation ? L'expérience des changements récents dans les textes liturgiques fait constater de manière aiguë combien beaucoup de personnes sont sensibles à tout allègement de la qualité pénitentielle des textes traditionnels. Les réviseurs se heurtent à l'accusation répétée que les nouveaux rites sont permissifs envers le péché. Un examen attentif des nouveaux textes montrerait certainement qu'un tel reproche n'est pas fondé, mais il exprime une piété liturgique fort répandue, qui considère le péché comme une réalité individualiste, dépourvue de dimension sociale, et irrémédiable<sup>13</sup>. Néanmoins les paroissiens régu-

11. Rituel de Sarum et Hereford, dans F.E. Brightman, *The English Rite*, Londres 1921, t. II, p. 828 : « *Dominus noster Iesus Christus hanc Ecclesiae suae potestatem reliquit, ut eos a peccatis absolvat... quicumque peccatorum poenitentes Christo Domino vere credunt pro sua magna pietate te absolvat : et ego auctoritate eiusdem Dei Domini nostri Iesu Christi et auctoritate mihi tradita absolvo te ab omnibus peccatis tuis. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* »

12. Les livres américain (1979) et canadien (1980) cherchent à garder l'équilibre entre la dimension personnelle et la dimension ecclésiale : « Que notre Seigneur Jésus Christ, qui s'est offert au Père (en sacrifice pour nous) (comme le sacrifice parfait) et qui a donné à son Église le pouvoir de pardonner les péchés, vous absolve au moyen de mon ministère, par la grâce du Saint-Esprit, et vous restaure dans la paix parfaite de l'Église. » (US 1979, pp. 448, 451 ; Canada 1985, pp. 168, 171).

13. Cette accusation n'est pas nouvelle. Le projet de la révision canadienne de 1959, qui ne prévoyait que des changements mineurs au



liers ont, dans leur majorité, accueilli de manière positive la nouvelle présentation du péché, et ils estiment que les nouveaux textes, en insistant moins sur le péché personnel, les aident à un sérieux plus grand qu'autrefois dans l'appréciation de la dimension à la fois personnelle et sociale du péché.

La liturgie doit prendre réellement en compte la dimension sociale du péché, mais comment? Les auteurs de célébrations pénitentielles sont souvent tentés d'être concrets et de mettre sur les lèvres des fidèles des textes dans lesquels ils se disent personnellement responsables de tous les maux du monde. Mon expérience est que cela inculque une culpabilité généralisée, ce qui est le contraire d'un processus pénitentiel. Ce sentiment de culpabilité n'a pas son remède dans les paroles de l'absolution et il produit souvent un effet psychologique négatif.

La réconciliation privée des individus a aujourd'hui dans l'anglicanisme une importance sans précédent. Comme dans les autres traditions chrétiennes, il y a moins de confessions purement formalistes. La confession auriculaire est considérée de plus en plus comme une dimension importante à l'intérieur du ministère spirituel. Les prêtres sont de plus en plus conscients de l'immense besoin qu'il y a de mettre son passé devant Dieu, en présence d'un autre dont les paroles puissent nous assurer que tout ce qui est passé n'existe plus.

David R. HOLETON

---

texte du 16<sup>e</sup> siècle, fut accusé de contenir « une théologie critiquable, non biblique et dévirilisée, écartant toute référence à l'état misérable de l'humanité, et ne faisant pas d'effort pour traduire les termes traditionnels décrivant le jugement de Dieu » (commentaire du *Church Times*, cité par Howard H. CLARK, *Prayer Book Revision in Canada*, Toronto 1958, p. 3).